

## LA CHASSE EN FORET DOMANIALE

La chasse fait partie intégrante de la gestion durable et multifonctionnelle des forêts.

Elle s'exerce dans des conditions claires et transparentes.

L'exercice de la chasse en forêt domaniale est cadré par :

- le cahier des clauses générales de la chasse en forêt domaniale, accessible sur [www.onf.fr](http://www.onf.fr). Il définit les règles communes à l'ensemble des lots de chasse
- le bail de chasse. Il apporte toutes les informations essentielles sur le lot de chasse
- le contrat cynégétique et sylvicole. Il permet de partager les objectifs sylvicoles et les orientations cynégétiques sur le lot de chasse.



## FORÊTS DOMANIALES – CHER, INDRE, ALLIER : Louer une chasse : c'est possible en 2019 !

**CHASSE : l'ONF propose des territoires de chasse en location début 2019.**

**Le 7 mars 2019, l'ONF organise une consultation pour la location de nombreux lots de chasse dans les forêts domaniales. Chasseur, vous pouvez saisir cette opportunité pour louer un beau territoire de chasse.**

Les forêts domaniales sont de grands territoires de chasse de qualité. De nombreux modes de chasse différents sont exercés dans ces forêts.

La chasse en forêt domaniale est louée à des chasseurs (associations, personnes physiques). Début 2019, l'ONF propose la location de plusieurs lots de chasse pour les saisons de chasse 2019-2020 et suivantes.

Si vous êtes intéressés par l'un des lots proposés, contactez l'ONF (contact en bas de page). Retrouvez sur [onf.fr](http://onf.fr) tous les lots de chasse proposés : [www.onf.fr](http://www.onf.fr)

Dans le Cher, les locations proposées sont les suivantes :

- St Palais, lot 1T. Ce lot de 950 ha couvre la partie nord de la forêt domaniale située entre Bourges et Aubigny-sur-Nère.
- Abbayes St Igny. Ce lot de 170 ha se situe à 20 km à l'est de Bourges.
- Allogny, lot 1T. Ce lot de 1 000 ha couvre la partie nord de la forêt domaniale située à 15 km au nord de Bourges.
- Allogny, lot 2T. Ce lot de 1 300 ha couvre la partie sud de la forêt domaniale située à 15 km au nord de Bourges.
- Allogny, lot 3T. Ce lot de 435 ha concerne uniquement la chasse à la bécasse.
- Habert, lot 3T. Ce lot de 245 ha concerne uniquement la chasse à la bécasse. Il se situe entre St Amand Montrond et Lignières.
- Thoux-Ecoron, lot 1T. Ce lot de 280 ha se situe entre Issoudun et Châteauneuf-sur-Cher.
- Thoux-Ecoron, lot 3T. Ce lot de 280 ha concerne uniquement la chasse à la bécasse.

Dans l'Allier, les locations proposées sont les suivantes :

- Prieurés-Grosbois, lot 2T. Ce lot de 700 ha se situe entre Cosne d'Allier et Souvigny.
- Colettes, lot Boisjaumal. Ce lot de 1 000 ha se situe près de Montmarault.

Dans l'Indre, les locations proposées sont les suivantes :

- Chœurs-Bommiers-Canton de Villiers, lot 5T. Ce lot de 400 ha se situe entre Issoudun et Ardentes.
- Chœurs-Bommiers-Canton de Bois Ramier, lot 7T. Ce lot de 500 ha se situe entre Issoudun et Ardentes.

### En savoir plus ?

Contactez **Glenn VERBEKE**

Responsable cynégétique, ONF Berry Bourbonnais

Tél. : 02.48.70.76.86 / 07.62.62.66.96 ; Email : [glenn.verbeke@onf.fr](mailto:glenn.verbeke@onf.fr)